

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

	UN AN	20 fr.	24 fr.	MOIS	11 fr.	13 fr.	7 fr.
LYON et Départements limitrophes...							
Autres Départements.....							

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue de la Charité, 48 - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 46, Rue de la Charité, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région :
 EXCLUSIVEMENT
 AUX MÉMORANDUMS
 A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

LE PROCÈS ZOLA EN COUR D'ASSISES

LA JOURNÉE

Au début de l'audience d'hier, plus mouvementée que la première, la cour déclare que les témoins militaires non présents seront l'objet d'une seconde citation.

On entend alors successivement M. Labozi, M. Scheurer-Kestner qui répètent dans une narration souvent interrompue, les histoires cent fois racontées sur le commandant du Paty de Clam et la grâce de l'affaire Dreyfus; puis M. Casimir-Périer et le banquier de Castro.

M. Andrade, professeur à la Faculté de Rennes, et dont on se rappelle l'attitude à propos de l'affaire Zola, vient d'être suspendu de ses fonctions.

D'importantes nominations militaires viennent d'être signées au Conseil des ministres.

Programme radical

III — ATHÉISME DE L'ÉTAT

Si l'on veut donner à chaque chose le nom qui lui convient, c'est ainsi que l'on doit nommer la neutralité de l'Etat à l'égard des croyances religieuses. Il est en effet très clair, pour tout esprit non prévenu et sincère, que cette « indifférence » vis-à-vis de la religion ne peut se justifier, s'expliquer, que par le doute et l'incertitude sur la vérité religieuse ou par la négation radicale de cette vérité elle-même. Dans l'un et l'autre cas, dans le doute réfléchi ou dans la négation raisonnée, se déclare neutre c'est avouer que l'on veut vivre, que l'on veut agir comme si Dieu n'existe pas. Pratiquement, pour l'Etat de même que pour les particuliers, neutralité égale athéisme.

J'en ai certes pas l'intention d'entreprendre ici la réfutation de l'athéisme. Ce serait faire œuvre de philosophie, et je ne dois parler qu'en homme politique et en démocrate. Mais que faut-il penser, au point de vue gouvernemental et démocratique, de cette prétendue neutralité religieuse de l'Etat ?

Elle bien, pour tout dire avec une entière franchise, cette thèse de l'Etat sans religion et sans Dieu me paraît être anti-démocratique. Voici mes raisons :

Dans une démocratie, le peuple a besoin d'abord pour établir ses droits d'une base inébranlable, ensuite pour soutenir ses revendications, d'un fondement solide, enfin pour contenir ses passions et ses colères, d'une barrière qui résiste à tous les assauts de sa fureur.

Or, où trouver cette base en dehors de l'idée de la solidarité des hommes et de leur fraternité ? et d'où conclure que les hommes sont liés et partant solidaires, sinon de leur divine origine et de la paternité de Dieu ?

Où trouver ce fondement, si la loi de justice et la loi d'amour ne sont pas des obligations imposées à la conscience et à la volonté des hommes ? et, si Dieu n'existe pas, de quelle autorité pourront descendre sur l'homme de telles obligations ?

Où trouver cette barrière, si l'il n'y a pas de sanction à notre vie morale, si l'il n'y a pas d'espoir certain qu'un jour il sera rendu à chacun selon ses œuvres et ses mérites ? et d'où viendrait cette sanction, et qui nous garantirait cette espérance, s'il n'y a pas de Dieu ?

L'Etat neutre et athée, l'Etat sans religion et sans Dieu, voilà donc bien un concept antidémocratique. S'ensuit-il que nous réclamions le rétablissement d'une religion d'Etat ? Hélas, ce serait demander l'impossible. Mais il s'ensuit que nous, démocrates, nous avons le droit d'exiger de l'Etat la liberté des croyances religieuses.

La neutralité religieuse, en effet, peut être entendue dans le sens

d'une oppression tyrannique : l'Etat gouverne, légifère et administre, comme si la religion n'existaient pas, sans se préoccuper de savoir s'il contredit les croyances, s'il méconnaît les exigences de la foi religieuse, s'il empêche, s'il entrave, s'il gêne la pratique de la religion ; c'est à la religion de s'accommoder aux lois qu'il plait à l'Etat de promulguer, c'est à la conscience religieuse de se plier aux ordonnances que l'Etat impose aux citoyens. Une pareille neutralité est-ce autre chose que le plus intolerable des potismes ? Nous sommes démoerates, nous n'en voulons pas.

Mais si l'Etat, qui ne professera lui-même aucun culte, s'applique dans sa neutralité à ne rien édicter ni rien faire qui blesse les croyances des citoyens ou porte obstacle à leurs pratiques religieuses ; s'il prend soin, à cause même de son indifférence en matière de religion, d'assurer à tous les citoyens l'entièreté de leur liberté de remplir tous les devoirs que leurs consciences leur prescrivent, dans ce cas, la neutralité religieuse de l'Etat devient, en fait, la liberté des croyances religieuses ; et qui d'entre nous ne réclame cette liberté ?

Il y a donc une manière antidémocratique, injuste et despote, de comprendre et d'observer la neutralité de l'Etat à l'égard de la religion. Et il y a aussi une manière d'entendre et d'appliquer ce faux principe qui s'accorde avec les droits sacrés de notre foi.

Or nul doute que le programme radical ne comprenne la neutralité religieuse de l'Etat dans le sens contraire à l'esprit d'une véritable démocratie. Le but avoué de ces politiques c'est d'opprimer l'Eglise. Ils veulent résoudre la question religieuse en France en déchristianisant le peuple, en décatolisant le pays.

Les démocrates chrétiens ne sauraient oublier la devise de leur foi chrétienne et de leur convictions démocratiques : Christ et Liberté !

Abbé GAYRAUD.

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

Le Procès Zola

LES MESURES D'ORDRE

Paris. — Dès 6 heures du matin, il est nécessaire d'organiser un service d'ordre aux abords du Palais. En effet, une centaine de personnes, que l'on reconnaît pour des socialistes militants, font la queue sur la place Dauphine et le long de la grille.

M. Friller, officier de paix du 3^e arrondissement, arrive avec 3 détachements des brigades de réserve, composés chacun de 50 hommes.

Jusqu'à 9 heures, étaient sur les lieux, 4 commissaires divisionnaires et deux officiers de paix.

A 9 heures, l'animation est très grande à l'intérieur du Palais et la salle des Pas-Perdus est surveillée par de nombreux gardes municipaux à pied. Il est interdit de stationner.

Les avocats en robe et les journalistes sont seuls admis.

On veut ainsi éviter l'encombrement qui se produirait, si les curieux massés en dehors pouvaient être à l'abri de la police.

Cependant aucun incident ne s'est produit.

Les établissements des marchands de vin situés sur la place Dauphine sont tous remplis de consommateurs qui discutent sur l'issu du procès.

Sur la place même, il y a environ 300 personnes. Tout se passe dans le plus grand calme. Les agents ont ordre de disperser les rassemblements et de ne pas laisser pénétrer dans la grille que les journalistes et les personnes munies de cartes spéciales.

Le mauvais temps a déçu quelque peu les curieux.

À 11 heures 1/2, M. Blanc, préfet de police, arrive accompagné de M. Fiorentin, officier de paix.

Il s'entretient quelques instants avec M. Maquin, commissaire divisionnaire, au sujet des mesures prises et à prendre.

L'AFFLUENCE AU PALAIS

La première arrivée sensationnelle est celle de M. Henri Rochefort, à 11 heures. La foule acclame le rédacteur en chef de l'*Intransigeant* qui gravit rapidement le porche monumental du Palais et, en suivant à plusieurs reprises, il gagne la salle des assises déjà comble.

Puisqu'il est acquitté. Il peut invoquer lui aussi le bénéfice de la chose jugée. Mais comme Zola peut faire sa preuve parlera de lui, nous n'avons pas cru qu'il serait possible de parler de lui sans l'avoir appelé dans cette excellente.

Puisque M. Esterhazy refuse de venir nous nous passerons de lui.

M. le président. — Alors vous renoncez à son audition ?

M. Labori. — Oui !

M. Clémenceau. — Je demande au nom du général de l'Aurore que le commandant Esterhazy soit réassassiné de nouveau et contraint par la force à venir déposer.

M. Labori. — Cela va être fait.

M. le président. — Alors vous renoncez à son audition ?

M. Labori. — Oui !

M. Clémenceau. — Je demande au nom du général de l'Aurore que le commandant Esterhazy soit réassassiné de nouveau et contraint par la force à venir déposer.

M. Labori. — Cela va être fait.

M. le président. — Alors vous renoncez à son audition ?

M. Labori. — Oui !

M. Clémenceau. — Je demande au nom du général de l'Aurore que le commandant Esterhazy soit réassassiné de nouveau et contraint par la force à venir déposer.

M. Labori. — Cela va être fait.

M. le président. — Alors vous renoncez à son audition ?

M. Labori. — Oui !

M. Clémenceau. — Je demande au nom du général de l'Aurore que le commandant Esterhazy soit réassassiné de nouveau et contraint par la force à venir déposer.

M. Labori. — Cela va être fait.

M. le président. — Alors vous renoncez à son audition ?

M. Labori. — Oui !

M. Clémenceau. — Je demande au nom du général de l'Aurore que le commandant Esterhazy soit réassassiné de nouveau et contraint par la force à venir déposer.

M. Labori. — Cela va être fait.

M. le président. — Alors vous renoncez à son audition ?

M. Labori. — Oui !

M. Clémenceau. — Je demande au nom du général de l'Aurore que le commandant Esterhazy soit réassassiné de nouveau et contraint par la force à venir déposer.

M. Labori. — Cela va être fait.

M. le président. — Alors vous renoncez à son audition ?

M. Labori. — Oui !

M. Clémenceau. — Je demande au nom du général de l'Aurore que le commandant Esterhazy soit réassassiné de nouveau et contraint par la force à venir déposer.

M. Labori. — Cela va être fait.

M. le président. — Alors vous renoncez à son audition ?

M. Labori. — Oui !

M. Clémenceau. — Je demande au nom du général de l'Aurore que le commandant Esterhazy soit réassassiné de nouveau et contraint par la force à venir déposer.

M. Labori. — Cela va être fait.

M. le président. — Alors vous renoncez à son audition ?

M. Labori. — Oui !

M. Clémenceau. — Je demande au nom du général de l'Aurore que le commandant Esterhazy soit réassassiné de nouveau et contraint par la force à venir déposer.

M. Labori. — Cela va être fait.

M. le président. — Alors vous renoncez à son audition ?

M. Labori. — Oui !

M. Clémenceau. — Je demande au nom du général de l'Aurore que le commandant Esterhazy soit réassassiné de nouveau et contraint par la force à venir déposer.

M. Labori. — Cela va être fait.

M. le président. — Alors vous renoncez à son audition ?

M. Labori. — Oui !

M. Clémenceau. — Je demande au nom du général de l'Aurore que le commandant Esterhazy soit réassassiné de nouveau et contraint par la force à venir déposer.

M. Labori. — Cela va être fait.

M. le président. — Alors vous renoncez à son audition ?

M. Labori. — Oui !

M. Clémenceau. — Je demande au nom du général de l'Aurore que le commandant Esterhazy soit réassassiné de nouveau et contraint par la force à venir déposer.

M. Labori. — Cela va être fait.

M. le président. — Alors vous renoncez à son audition ?

M. Labori. — Oui !

M. Clémenceau. — Je demande au nom du général de l'Aurore que le commandant Esterhazy soit réassassiné de nouveau et contraint par la force à venir déposer.

M. Labori. — Cela va être fait.

M. le président. — Alors vous renoncez à son audition ?

M. Labori. — Oui !

M. Clémenceau. — Je demande au nom du général de l'Aurore que le commandant Esterhazy soit réassassiné de nouveau et contraint par la force à venir déposer.

M. Labori. — Cela va être fait.

M. le président. — Alors vous renoncez à son audition ?

M. Labori

Le général Gonse écrivait le 7 septembre 1896 :

Mon cher Plequart,

Continuez votre enquête avec la plus grande circonspection, de la prudence. Je ne crois pas qu'il soit bon de mettre des tiers (des experts en écriture) dans cette affaire.

M. Plequart répondit qu'il suivrait ces indications, mais il ajouta :

« Les gens qui sont convaincus qu'on s'est trompé à leur égard en 1893, vont faire grand bruit et faire valoir au mieux faire tout de suite justice pour que la vérité soit établie. »

Le général Gonse écrivit alors :

« Au point où est arrivée votre enquête, il ne s'agit pas de faire la lumière, mais de savoir comment on pourra arriver à la manifestation de la vérité. »

M. Plequart répondit :

« Il faut se hâter ; l'*Eclair* venait de publier un article si l'on attend il sera difficile d'arriver à faire éclater la vérité. »

C'était une prophétie. Et ces lettres honorent infiniment celui qui les a écrites.

M. Scheurer-Kestner continue, rappelant comment il a saisi le ministre de la guerre de la question Dreyfus :

Je lui demandais de me donner la preuve de la culpabilité de Dreyfus, déclarant que j'irai la crier sur tous les toits si je m'étais trompé.

Il se berna à me dire :

— Il est coupable.

— Mais la preuve ?

— Il est coupable, je ne puis pas dire autre chose.

Pourquoi ai-je procédé ainsi ? Pourquoi me suis-je adressé au Gouvernement ? Il me semblait qu'il était de l'honneur de la République, de l'honneur de l'armée, de l'honneur de la démocratie que la réparation vint d'en haut et non d'en bas.

Notre conversation avait été secrète ; elle ne devait pas être divulguée, et le lendemain des journaux qui passent pour recevoir ces inspirations du ministère de la guerre, publiaient des mensonges sur cette entrevue. Voilà comment j'ai été amené à prendre en mains une cause qui est une cause d'humanité et de justice.

M. Labori : M. Scheurer-Kestner en a-t-il parlé au président du conseil ?

— J'ai eu plusieurs entretiens avec le président du conseil au commencement de novembre, je lui ai tout dit ; je lui ai offert les lettres du général Gonse.

Sur une nouvelle interpellation le témoin déclare que Mathieu Dreyfus a appris en dehors de lui comment Esterhazy paraissait être l'auteur du bordereau et il ajoute que c'est lui-même qui a conseillé à Mathieu Dreyfus de signaler ce fait au ministère de la guerre.

M. Zola : — Je serais heureux que M. Scheurer-Kestner nous dise comment il a fait appeler au patriotisme du général Billot pour empêcher l'affaire. On verra si c'est nous qui pouvons être responsables des agitations des troubles actuels.

R. — Oui, j'ai supplié le général Billot, je lui ai demandé de faire une enquête personnelle. Il me l'a promise. Je lui ai dit : « Attends en silence pendant 13 jours », et c'est pendant ces 13 jours qu'il a été entraîné dans la boue, traité par la Prusse.

M. Zola : — Comme moi d'ailleurs.

M. Scheurer-Kestner : — J'ai attendu 15 jours et je n'ai jamais eu connaissance de l'enquête promise. Ou a gardé le silence.

DÉPOSITION DE M. CASIMIR-PÉRIER

Le Président. — Faites venir M. Casimir-Périer.

M. Casimir-Périer était arrivé au palais à 3 h. 12 ; il était accompagné d'un de ses amis. Il a été introduit dans la salle des témoins par M. Touy, directeur de la police municipale ; par le capitaine Ferret, commandant les gardes du palais.

M. Casimir-Périer se borne à dire :

— Je ne connais aucun fait postérieur à ma présidence, et mon devoir et mon irresponsabilité constitutionnelle m'empêcheraient de rien dire ; mais je suis tel un simple citoyen et je suis aux ordres de la justice.

De vifs applaudissements saluent ces paroles et une véritable ovation est faite à l'ancien président de la République française.

Le président. — Vous jurez de parler sans haine et sans crainte, do dire la vérité.

— Pardon, interrompt M. Casimir-Périer, je ne puis prêter serment de dire la vérité puisque je ne puis la dire toute. Le devoir pour moi est de ne pas la dire. (*Mouvement*.)

Le président (intervenant). — La question ne sera pas posée. (*Bruit*.)

M. Labori (continuant). — M. Casimir-Périer, a-t-il su qu'il existait au ministère de la guerre un dossier secret ?

R. — Je n'ai connu ce fait qu'une pièce secrète avait été communiquée au conseil de guerre.

Le Président : — La réponse ne sera pas donnée. (*Nouveaux bruits*.)

M. Labori réplique : — Je vais alors déposer mes conclusions.

CONCLUSIONS DE M. LABORI

Attendu que la déposition de M. Casimir-Périer est indispensable à la manifestation de la vérité et nécessaire pour établir la bonne foi des prévenus et que refuser de l'entendre serait violer le droit de la défense, donnerait aux conclusants de ce que le président a acte aux conclusants de ce que le président a refusé de poser au témoin les questions suivantes :

1^e M. Casimir-Périer a-t-il su qu'un officier d'état-major était soupçonné de trahison et cela avant l'arrestation de cet officier ?

2^e A-t-il connu les charges qui pesaient sur lui ?

3^e A-t-il su qu'une pièce secrète avait été communiquée en dehors de l'accusé et de son accusateur ?

4^e A-t-il su, à quel moment l'a-t-il appris ?

5^e Dans un ordre de moralité et de bonne confiance, Casimir-Périer apprenait qu'une pièce secrète avait été communiquée au conseil de guerre.

Le Président : — La réponse ne sera pas donnée.

M. Labori réplique : — Je vais alors déposer mes conclusions.

LE COLONEL PICQUART

Paris. — Certains de nos confrères parisiens avaient annoncé sous réserve la mise en liberté provisoire ou définitive du colonel Picquart et commentaient vivement à ce propos la décision gouvernementale. Aujourd'hui, à la cour d'assises, on a remarqué avec une certaine surprise la présence du lieutenant-colonel, venu seul et en civil. Le public se demandait si le ministre de la guerre avait pris une mesure à son égard et la curiosité de la foule a été fort surréxcitée par ce petit incident.

LE COLONEL DU PATY DE CLAM

Le Jour dans une édition spéciale dit : « Le grand chancelier de la Légion d'honneur a adressé, ce matin, la lettre ci-après au lieutenant-colonel du Paty de Clam : Ce mardi, 8 février 1898. »

Mon cher colonel,

Je lis dans les journaux que M. de Comminges s'est plaint à moi des faits qui ont motivé les attaques dont vous êtes l'objet.

L'impression que j'ai gardé de mon entrevue avec lui a été si loin de nous être défavorable que je vous ai depuis servi de témoin pour votre mariage et présenté au Cercle de l'Union.

Veuillez croire, mon cher colonel à mes affectueux sentiments.

Général Davout, due d'Auerstaedt.

LE BANQUIER DE CASTRO

On entend le banquier de Castro, qui déclare avoir eu sous les yeux beaucoup de lettres d'Esterhazy.

En voyant le fac-simile du bordereau publié dans les journaux, il reconnaît tout de suite l'écriture d'Esterhazy, et j'en fis part à M. Mathieu Dreyfus.

M. Labori : — N'avez-vous pas reçu des lettres de menaces depuis cette révélation ?

R. — En effet, j'ai reçu des lettres anonymes d'écriture défigurée. On me disait « que je pourrais causer cette infamie. »

L'audience est levée à 4 h. 12 au milieu d'une vive agitation.

APRÈS L'AUDIENCE

La foule augmente, vers 4 heures, aux abords du Palais. Près de mille personnes sont massées, attendant la sortie.

M. Casimir-Périer a quitté le Palais de Justice à 4 heures, 25, suivie d'une foule d'une centaine de curieux, qui l'a accompagné à travers les dédales du Palais.

En arrivant dans la cour de Mai, l'ancien président de la République a été très vivement acclamé, et des cris nombreux de « Vive Casimir-Périer ! Vive la République ! » se sont fait entendre.

M. Plequart répondit qu'il suivrait ces indications, mais il ajouta :

« Les gens qui sont convaincus qu'on s'est trompé à leur égard en 1893, vont faire grand bruit et faire valoir au mieux faire tout de suite justice pour que la vérité soit établie. »

Le général Gonse écrivit alors :

« Au point où est arrivée votre enquête, il ne s'agit pas de faire la lumière, mais de savoir comment on pourra arriver à la manifestation de la vérité. »

M. Plequart répondit :

« Il faut se hâter ; l'*Eclair* venait de publier un article si l'on attend il sera difficile d'arriver à faire éclater la vérité. »

C'était une prophétie. Et ces lettres honorent infiniment celui qui les a écrites.

M. Scheurer-Kestner continue, rappelant comment il a saisi le ministre de la guerre de la question Dreyfus :

Je lui demandais de me donner la preuve de la culpabilité de Dreyfus, déclarant que j'irai la crier sur tous les toits si je m'étais trompé.

Il se berna à me dire :

— Il est coupable.

— Mais la preuve ?

— Il est coupable, je ne puis pas dire autre chose.

Pourquoi ai-je procédé ainsi ? Pourquoi me suis-je adressé au Gouvernement ? Il me semblait qu'il était de l'honneur de la République, de l'honneur de l'armée, de l'honneur de la démocratie que la réparation vint d'en haut et non d'en bas.

Notre conversation avait été secrète ; elle ne devait pas être divulguée, et le lendemain des journaux qui passent pour recevoir ces inspirations du ministère de la guerre, publiaient des mensonges sur cette entrevue. Voilà comment j'ai été amené à prendre en mains une cause qui est une cause d'humanité et de justice.

M. Labori : — M. Scheurer-Kestner en a-t-il parlé au président du conseil ?

— J'ai eu plusieurs entretiens avec le président du conseil au commencement de novembre, je lui ai tout dit ; je lui ai offert les lettres du général Gonse.

Sur une nouvelle interpellation le témoin déclare que Mathieu Dreyfus a appris en dehors de lui comment Esterhazy paraissait être l'auteur du bordereau et il ajoute que c'est lui-même qui a conseillé à Mathieu Dreyfus de signaler ce fait au ministère de la guerre.

M. Zola : — Je serais heureux que M. Scheurer-Kestner nous dise comment il a fait appeler au patriotisme du général Billot pour empêcher l'affaire. On verra si c'est nous qui pouvons être responsables des agitations des troubles actuels.

R. — Oui, j'ai supplié le général Billot, je lui ai demandé de faire une enquête personnelle. Il me l'a promise. Je lui ai dit : « Attends en silence pendant 13 jours », et c'est pendant ces 13 jours qu'il a été entraîné dans la boue, traité par la Prusse.

M. Zola : — Comme moi d'ailleurs.

M. Scheurer-Kestner : — J'ai attendu 15 jours et je n'ai jamais eu connaissance de l'enquête promise. Ou a gardé le silence.

DÉPOSITION DE M. CASIMIR-PÉRIER

Le Président. — Faites venir M. Casimir-Périer.

M. Casimir-Périer était arrivé au palais à 3 h. 12 ; il était accompagné d'un de ses amis. Il a été introduit dans la salle des témoins par M. Touy, directeur de la police municipale ; par le capitaine Ferret, commandant les gardes du palais.

M. Casimir-Périer se borne à dire :

— Je ne connais aucun fait postérieur à ma présidence, et mon devoir et mon irresponsabilité constitutionnelle m'empêcheraient de rien dire ; mais je suis tel un simple citoyen et je suis aux ordres de la justice.

De vifs applaudissements saluent ces paroles et une véritable ovation est faite à l'ancien président de la République française.

Le président. — Vous jurez de parler sans haine et sans crainte, do dire la vérité.

— Pardon, interrompt M. Casimir-Périer, je ne puis prêter serment de dire la vérité puisque je ne puis la dire toute. Le devoir pour moi est de ne pas la dire. (*Mouvement*.)

Le président (intervenant). — La question ne sera pas posée. (*Bruit*.)

M. Labori (continuant). — M. Casimir-Périer, a-t-il su qu'il existait au ministère de la guerre un dossier secret ?

R. — Je n'ai connu ce fait qu'une pièce secrète avait été communiquée au conseil de guerre.

Le Président : — La réponse ne sera pas donnée.

M. Labori réplique : — Je vais alors déposer mes conclusions.

CONCLUSIONS DE M. LABORI

Attendu que la déposition de M. Casimir-Périer est indispensable à la manifestation de la vérité et nécessaire pour établir la bonne foi des prévenus et que refuser de l'entendre serait violer le droit de la défense, donnerait aux conclusants de ce que le président a acte aux conclusants de ce que le président a refusé de poser au témoin les questions suivantes :

1^e M. Casimir-Périer a-t-il su qu'un officier d'état-major était soupçonné de trahison et cela avant l'arrestation de cet officier ?

2^e A-t-il connu les charges qui pesaient sur lui ?

3^e A-t-il su qu'une pièce secrète avait été communiquée en dehors de l'accusé et de son accusateur ?

4^e A-t-il su, à quel moment l'a-t-il appris ?

5^e Dans un ordre de moralité et de bonne confiance, Casimir-Périer apprenait qu'une pièce secrète avait été communiquée au conseil de guerre.

Le Président : — La réponse ne sera pas donnée.

M. Labori réplique : — Je vais alors déposer mes conclusions.

LE COLONEL DU PATY DE CLAM

Le Jour dans une édition spéciale dit : « Le grand chancelier de la Légion d'honneur a adressé, ce matin, la lettre ci-après au lieutenant-colonel du Paty de Clam : Ce mardi, 8 février 1898. »

Mon cher colonel,

Je lis dans les journaux que M. de Comminges s'est plaint à moi des faits qui ont motivé les attaques dont vous êtes l'objet.

L'impression que j'ai gardé de mon entrevue avec lui a été si loin de nous être défavorable que je vous ai depuis servi de témoin pour votre mariage et présenté au Cercle de l'Union.

Veuillez croire, mon

gnit de l'hostilité persistante systématique et brutale de la Propagande. M. de Béhaine ne mit plus les pieds chez le Cardinal, et le Cardinal ne connaît plus le chemin du Palais Rospiolosi.

Son successeur, M. l'oubelle, continue la grève de son prédécesseur. C'est dire que l'influence française à Rome à la Propagande est nulle, tandis que l'influence austro-allemande est prépondérante, toute puissante.

Voilà les faits ; voilà la situation. Le quai d'Orsay peut remonter le courant tandis que l'Allemagne, par tous les détours, tous les circuits et toutes les influences essaie d'entrer dans le Protectorat et la Propagande dans son orbite. Une seule issue peut sauver le Protectorat, c'est la fin absolue, définitive du Kulturkampf. Rome seul peut le garantir contre les attaques. Le quai d'Orsay promettra-t-il ce cadeau ?

Un diplomate.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Bourse de Lyon du 8 Février 1898

Le marché a débuté sous l'impression des nouvelles de Crète et de Thessalie, plutôt défavorables, puis sur la nouvelle que la France, favorable, et l'Angleterre seraient décidées à la Russie et l'Angleterre seraient décidées à garantir l'emprunt grec, on a repris sur toute la ligne, laissant au second plan l'affaire Zola.

Quant au comptant, on a fait quelques folies, payées du reste pendant le cours de la séance, mais ces folies prouvent une fois de plus la dépendance des prix aux et surtout le désir de les employer.

L'Aviation veut voir les choses de plus haut. Il estime que la réunion des deux théâtres aurait des avantages considérables pour les deux bourses qu'il peut demander simplement à lui-même et d'être d'être un bon commerçant. Le côté pécuniaire doit être assuré sans doute, mais il faut que le directeur qui sera nommé maintienne l'art à un niveau élevé de Lyon.

M. Bessières veut que la durée de l'exploitation soit de sept mois et que la subvention soit maintenue à 50.000 fr. par mois pour six mois, ce qui donne le même chiffre de 300.000 francs proposé par le mal et la commission.

La discussion se prolonge entre M. le maire, MM. Thévenet et Loryne sur des questions de détail, notamment aux dépenses.

M. Gaillot prend qu'il est nécessaire de faire un véritable et vigoureux et hospitalier à M. Loryne et Bessières qui égaye le conseil avec ses bons mots. La discussion générale est close.

On passe à la discussion des articles. L'article 1 fixant à quatre années la durée de la concession, du 1^{er} septembre 1898 pour finir le 31 août 1902, est adopté.

Sur l'article 2 M. Bessières ne veut pas que le directeur soit nommé par le maire sans la présence de la commission. Le conseil ne se range pas à son avis.

L'article 4 fixe le cautionnement à 120.000 francs. Il est adopté ainsi que les articles 5, 6, 7 et 8 relatifs à l'affiliation du cautionnement au régime intérieur, etc.

L'article 9 relatif à la subvention qu'il fixe à 300.000 francs par an. Il est voté sans discussion.

Les articles 10 (relatif au paiement du personnel), 11 (relatif à la justification d'appareils) et 12 (relatif à la composition du règlement), sont votés.

L'article 13 est ainsi conçu : « Art. 13. — L'an prochain théâtre commencera dans la deuxième quinzaine d'octobre.

« La période d'exploitation obligatoire est de six mois dont cinq consacrés à l'opéra. Les six premiers mois, le directeur sera libre de choisir le genre qui lui conviendra : opérette, féerie, drame ou comédie, à charge pour lui de conserver l'orchestre et les chœurs, etc.

« L'article 9 relatif à la subvention qu'il fixe à 300.000 francs par an. Il est voté sans discussion.

Le cabinet du Président : Jeudi et vendredi, à 2 heures.

Chambre du conseil : Première chambre, M. le Président, lundi, à 9 h.; Deuxième chambre, M. Vignon, lundi à 1 h. 1/2; Troisième chambre, M. Ligny, jeudi, à 9 heures du matin; Quatrième chambre, M. Rameau, jeudi, à 1 h. 1/2 du soir; Cinquième chambre, M. Araud, lundi, à 9 h. 1/2 du soir; Sixième chambre, M. Mollard, mardi, à 9 h. du matin.

Ventes de charité. — La vente de l'œuvre du travail de Marie aura lieu dans les salles Monnier, 31, place Bellecour, le jeudi 10 mars, de une heure à neuf heures du matin.

On sait que le but de cette œuvre est de donner, à domicile, aux mères de familles indigentes des travaux de lingerie pour lesquels elles recevront un salaire rémunératrice.

Les familles lyonnaises sont instamment priées de vouloir bien réservoir leurs achats de lingerie de ménage pour cette vente. Elles contribueront ainsi à une œuvre éminemment charitable et sociale et lui permettront de continuer à donner des travaux à plus de trois cents femmes indigentes.

C'est aujourd'hui mercredi que commence la vente de charité au profit de la maison de famille des employées de commerce, dirigée par les Soeurs de Marie-Auxiliatrice.

La vente se poursuivra le lendemain jeudi ; elle a lieu rue de Sèze, 20.

Les conducteurs de tramways. — On nous écrit :

J'ai constaté plusieurs fois avec satisfaction que certains employés des tramways à chevaux avaient été justement frappés, par M. le directeur de la Compagnie, de mesures disciplinaires, pour infractions à la loi Grammont.

Mais j'en connais aucun qui l'ait été pour conversations inconvenantes échangées avec des voyageurs de l'un et l'autre sexe.

Sans doute, jamais cas, semblable à celui que je vais signaler, ne s'est produit.

Jeudi dernier, 3 croquant, sur la ligne Bellecour-Montchat, certain conducteur, dont j'aurai le nom, pour cette fois, tenait des propos à faire rougir un capitaine de cuirassiers ou la Paix.

Si le fait se reproduit, le conducteur sera dégradé à M. le directeur de la Compagnie qui, je n'en doute pas, saura, comme il convient, clôturer la bouche du grossier personnage.

Un voyageur.

La conférence sur les grénierages de Lourdes. — L'après-midi d'une indisposition du docteur Boissarie, la conférence sur les grénierages de Lourdes, qui devait avoir lieu le vendredi 41 février, est renvoyée à une date ultérieure.

Dès que l'état de santé de M. Boissarie le permettra, nous ferons connaître la date où la conférence aura lieu.

Les cambrioleurs. — Encore un de leurs exploits à signaler. Hier après midi, pendant que M. Peintre, cafetier, avenue Thiers, 105, était occupé dans son établissement, des voleurs, au moins deux, ont dérobé dans ses appartements et après avoir fracturé tous les meubles lui ont enlevé une somme de 200 francs, une montre et une chaîne en or.

Peintre a déposé une plainte entre les mains de M. le commissaire de police de Villeurbanne.

Ainsi, avant d'aborder l'étude de la théorie chrétienne de la propriété, le conférencier nous donne un aperçu rapide des théories libérales et collectivistes, et nous montre la part de vérité que l'une et l'autre renferment dans leur théorie.

Il nous expose ensuite la théorie de Saint Thomas d'Aquin sur la propriété, qui est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions. M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Aussi, avant d'aborder l'étude de la théorie chrétienne de la propriété, le conférencier nous donne un aperçu rapide des théories libérales et collectivistes, et nous montre la part de vérité que l'une et l'autre renferment dans leur théorie.

Il nous expose ensuite la théorie de Saint Thomas d'Aquin sur la propriété, qui est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions. M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Après avoir démontré que la propriété est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions, M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Ainsi, avant d'aborder l'étude de la théorie chrétienne de la propriété, le conférencier nous donne un aperçu rapide des théories libérales et collectivistes, et nous montre la part de vérité que l'une et l'autre renferment dans leur théorie.

Il nous expose ensuite la théorie de Saint Thomas d'Aquin sur la propriété, qui est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions. M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Après avoir démontré que la propriété est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions, M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Ainsi, avant d'aborder l'étude de la théorie chrétienne de la propriété, le conférencier nous donne un aperçu rapide des théories libérales et collectivistes, et nous montre la part de vérité que l'une et l'autre renferment dans leur théorie.

Il nous expose ensuite la théorie de Saint Thomas d'Aquin sur la propriété, qui est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions. M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Après avoir démontré que la propriété est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions, M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Ainsi, avant d'aborder l'étude de la théorie chrétienne de la propriété, le conférencier nous donne un aperçu rapide des théories libérales et collectivistes, et nous montre la part de vérité que l'une et l'autre renferment dans leur théorie.

Il nous expose ensuite la théorie de Saint Thomas d'Aquin sur la propriété, qui est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions. M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Ainsi, avant d'aborder l'étude de la théorie chrétienne de la propriété, le conférencier nous donne un aperçu rapide des théories libérales et collectivistes, et nous montre la part de vérité que l'une et l'autre renferment dans leur théorie.

Il nous expose ensuite la théorie de Saint Thomas d'Aquin sur la propriété, qui est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions. M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Ainsi, avant d'aborder l'étude de la théorie chrétienne de la propriété, le conférencier nous donne un aperçu rapide des théories libérales et collectivistes, et nous montre la part de vérité que l'une et l'autre renferment dans leur théorie.

Il nous expose ensuite la théorie de Saint Thomas d'Aquin sur la propriété, qui est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions. M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Ainsi, avant d'aborder l'étude de la théorie chrétienne de la propriété, le conférencier nous donne un aperçu rapide des théories libérales et collectivistes, et nous montre la part de vérité que l'une et l'autre renferment dans leur théorie.

Il nous expose ensuite la théorie de Saint Thomas d'Aquin sur la propriété, qui est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions. M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Ainsi, avant d'aborder l'étude de la théorie chrétienne de la propriété, le conférencier nous donne un aperçu rapide des théories libérales et collectivistes, et nous montre la part de vérité que l'une et l'autre renferment dans leur théorie.

Il nous expose ensuite la théorie de Saint Thomas d'Aquin sur la propriété, qui est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions. M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Ainsi, avant d'aborder l'étude de la théorie chrétienne de la propriété, le conférencier nous donne un aperçu rapide des théories libérales et collectivistes, et nous montre la part de vérité que l'une et l'autre renferment dans leur théorie.

Il nous expose ensuite la théorie de Saint Thomas d'Aquin sur la propriété, qui est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions. M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Ainsi, avant d'aborder l'étude de la théorie chrétienne de la propriété, le conférencier nous donne un aperçu rapide des théories libérales et collectivistes, et nous montre la part de vérité que l'une et l'autre renferment dans leur théorie.

Il nous expose ensuite la théorie de Saint Thomas d'Aquin sur la propriété, qui est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions. M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Ainsi, avant d'aborder l'étude de la théorie chrétienne de la propriété, le conférencier nous donne un aperçu rapide des théories libérales et collectivistes, et nous montre la part de vérité que l'une et l'autre renferment dans leur théorie.

Il nous expose ensuite la théorie de Saint Thomas d'Aquin sur la propriété, qui est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions. M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Ainsi, avant d'aborder l'étude de la théorie chrétienne de la propriété, le conférencier nous donne un aperçu rapide des théories libérales et collectivistes, et nous montre la part de vérité que l'une et l'autre renferment dans leur théorie.

Il nous expose ensuite la théorie de Saint Thomas d'Aquin sur la propriété, qui est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions. M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Ainsi, avant d'aborder l'étude de la théorie chrétienne de la propriété, le conférencier nous donne un aperçu rapide des théories libérales et collectivistes, et nous montre la part de vérité que l'une et l'autre renferment dans leur théorie.

Il nous expose ensuite la théorie de Saint Thomas d'Aquin sur la propriété, qui est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions. M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Ainsi, avant d'aborder l'étude de la théorie chrétienne de la propriété, le conférencier nous donne un aperçu rapide des théories libérales et collectivistes, et nous montre la part de vérité que l'une et l'autre renferment dans leur théorie.

Il nous expose ensuite la théorie de Saint Thomas d'Aquin sur la propriété, qui est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions. M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Ainsi, avant d'aborder l'étude de la théorie chrétienne de la propriété, le conférencier nous donne un aperçu rapide des théories libérales et collectivistes, et nous montre la part de vérité que l'une et l'autre renferment dans leur théorie.

Il nous expose ensuite la théorie de Saint Thomas d'Aquin sur la propriété, qui est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions. M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Ainsi, avant d'aborder l'étude de la théorie chrétienne de la propriété, le conférencier nous donne un aperçu rapide des théories libérales et collectivistes, et nous montre la part de vérité que l'une et l'autre renferment dans leur théorie.

Il nous expose ensuite la théorie de Saint Thomas d'Aquin sur la propriété, qui est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions. M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Ainsi, avant d'aborder l'étude de la théorie chrétienne de la propriété, le conférencier nous donne un aperçu rapide des théories libérales et collectivistes, et nous montre la part de vérité que l'une et l'autre renferment dans leur théorie.

Il nous expose ensuite la théorie de Saint Thomas d'Aquin sur la propriété, qui est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions. M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Ainsi, avant d'aborder l'étude de la théorie chrétienne de la propriété, le conférencier nous donne un aperçu rapide des théories libérales et collectivistes, et nous montre la part de vérité que l'une et l'autre renferment dans leur théorie.

Il nous expose ensuite la théorie de Saint Thomas d'Aquin sur la propriété, qui est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions. M. Baty nous indique la connexité théorique et pratique du pouvoir et de la propriété.

Ainsi, avant d'aborder l'étude de la théorie chrétienne de la propriété, le conférencier nous donne un aperçu rapide des théories libérales et collectivistes, et nous montre la part de vérité que l'une et l'autre renferment dans leur théorie.

Il nous expose ensuite la théorie de Saint Thomas d'Aquin sur la propriété, qui est la synthèse de toutes les questions sociales et que c'est à l'amélioration de son régime que doivent tendre tous nos efforts sans pour cela négliger les autres questions. M. Baty nous ind

FEVRIER 1918

- 9 -

Fonctionnaires et Boyards

Par le Prince J. LUBOMIRSKI

Müller demeura quinze jours en Crimée et, comme si les événements eux-mêmes étaient rendus ses complices, il n'arriva aucune visite importante pendant ces quinze jours, il devint intime dans la maison.

Le Courlandais était instruit, bien élevé, gal, spirituel; il conquit bientôt les bonnes grâces de Tatiana et sut se faire aimer de tout le monde. Il partit au mois de Janvier, emportant la promesse des nouveaux mariés d'être de retour à Saint-Pétersbourg au commencement de mars.

Tatiana et Lanine, qui s'aimaient tous les jours de plus en plus, auraient bien voulu prolonger leur retraite; mais cela devenait impossible: le congé de Wladimir était expiré, et le vieux Véronique réclamait sa fille à grands cris. A la fin de février, leur retour fut décidé.

Popoff les précida à Saint-Pétersbourg et fut chargé de leur louer un hôtel. Nicolas était méconnaissable; l'expéditeur râpé avait fait place à un élégant jeune homme, que quelques mois de fréquentation des grands avaient complètement métamorphosé.

Le nom de Popoff est fort commun en Russie; ce fut donc sans aucune appré-

que Nicolas revint à Saint-Pétersbourg, où il loua, dans la Litchevina, un magnifique hôtel au nom du comte Wladimir Lanine.

Il avait été autorisé à donner une chambre à sa mère dans les communs; mais craignant des poursuites, l'employé n'avait pas osé se risquer chez Mme Popoff, quoique la veuve ne demeurât plus dans le quartier suburbain où nous l'avons trouvée au commencement de cette histoire. Pourtant, quand tout fut installé à l'hôtel Lanine, qu'il alla voir sa mère, et qu'il apprit qu'elle n'avait été nullement inquiétée, Nicolas se rassura complètement.

Dans les premiers jours de mars, le jeune ménage revint à Saint-Pétersbourg. Le jour même de son arrivée, Wladimir envoya prévenir Müller.

Nous trouvons Tatiana dans son cabinet de toilette, pièce somptueusement meublée, où des parfums d'Orient brillaient dans des casse-têtes d'or, où l'air est imprégné de parfums pénétrants, où l'art et le luxe ont entassé leurs produits les plus recherchés. Nonchalamment étendue sur un divan, un desparfum posé sur un tabouret brodé, elle tendait l'autre à une femme de chambre agenouillée, qui la chausait d'une botte de satin. Une deuxième camériste était occupée à échelonner des camélias blancs sur sa magnifique chevelure brune.

Non loin de ce groupe, deux servantes étaient occupées, l'une à corriger minutieusement les fils d'une robe étalée sur une chaise, l'autre à ouvrir et à parfumer des gants gris perlés à quinze boutons. Tatiana, vêtue d'un peignoir en dentelle, semblait dormir; elle se laissait habiller les yeux fermés, sans faire le moindre mouvement.

Tout à coup, un gracieux respectueux à l'une des portes du cabinet attira l'attention de la servante qui préparait les

gants. Abandonnant sa besogne, elle se précipita à la porte, l'entrouvrit, chuchota un mot avec un interlocuteur invisible, et revint auprès de Tatiana.

Monsieur le comte envoie demander si madame la comtesse veut bien le recevoir.

Priez le comte d'attendre quelques minutes, répondit Tatiana. Quelle heure est-il?

Cinq heures et demie, madame la comtesse.

Vite! habillez-moi je suis en retard!

dit-elle en se redressant.

La toilette ne dura plus longtemps. Dix minutes n'étaient pas écoulées, que la comtesse, habillée, ordonna à ses femmes de chambre de la laisser seule et de faire prévenir son mari qu'il pouvait se présenter.

Quand Wladimir entra, Tatiana, debout au milieu du cabinet, achevait de boutonner ses gants. Il y avait une expression de contrariété et d'impatience sur la figure de Lanine quand il pénétra dans le sanctuaire; mais à l'aspect de sa femme, belle, élégamment parée, et souriante, ses traits se détendent; il courut à elle les bras ouverts, la figure rayonnante, avec l'intention de l'embrasser. Tatiana le repoussa doucement.

Prenez garde, Wladimir, dit-elle; vous allez me chiffronner!

Il recula, blessé.

Tatiana, murmura-t-il, vous ne m'aimez plus!

Elle éclata de rire.

Vraiment, dit-elle, vous autres hommes, vous êtes incorroyables!

Si on n'est pas toute la journée après vous, vous croirez qu'on ne vous aime plus!... Mon bon Wladimir, je vous aime autant et peut-être plus qu'autrefois; mais, comme j'ai tout le temps de vous embrasser, je préfère me passer cette fan-

gue sans froisser une robe qui me plaît. Je m'assis à réveur:

Nous étions plus heureux en Crimée, murmura-t-il. Là, il n'y avait pas de monde, pas de sollicités, pas de belles robes, et nous vivions l'un pour l'autre. Quand je vous avais pas vue d'une heure, je vous embrassais et vous ne me repouviez pas.

Tatiana vint s'asseoir auprès de lui, et, lui mettant la main sur l'épaule:

Voyons, mon ami, ne me faites pas de peine, et soyez raisonnable. Vous m'aimez et je le crois. Je suis heureuse d'être aimée de cette manière et de vivre en tête-à-tête avec vous.

Nous avons vécu ainsi cet hiver, nous vivrons encore ainsi cet été. Mais à Saint-Pétersbourg, je me dois à mon père à mes anciennes connaissances. Qui vous dit que je ne serai pas plus heureuse après, quand notre bonne intimité reprendra?

Maintenant, laissez-moi un peu voir le monde.

Oui, le monde, interrompit-il tristement, où vous allez sans moi. Depuis cinq semaines, je vous vois à peine trois heures par jour; si vous ne vous habillez pas vous vous déshabillez. Dîners, soirées, bals, promenades... Quant nous sortons ensemble, il faut que je fasse semblant de ne pas prêter la moindre attention à vous; quand vous recevez, il faut que je quitte l'hôtel. Une visite avec moi est inconveniente. Oh! ce ménage... Voyez-vous, Tatiana, on ne devrait jamais être amoureux de sa femme, quand on appartient à la société. C'est un supplice!

Elle continuait à rire.

Vous êtes charmant dans ce rôle Wladimir, et vous m'amusez! Tenez, pour la peine, je vais vous embrasser, sans chiffronner ma robe, toutefois.

Elle lui donna un baiser sur le front et se leva.

Maintenant, dit-elle, je vais, mon

sœur, sans froisser une robe qui me plaît. Je m'assis à réveur:

Nous étions plus heureux en Crimée, murmura-t-il. Là, il n'y avait pas de monde, pas de sollicités, pas de belles robes, et nous vivions l'un pour l'autre. Quand je vous avais pas vue d'une heure, je vous embrassais et vous ne me repouviez pas.

Tatiana vint s'asseoir auprès de lui, et, lui mettant la main sur l'épaule:

Voyons, mon ami, ne me faites pas de peine, et soyez raisonnable. Vous m'aimez et je le crois. Je suis heureuse d'être aimée de cette manière et de vivre en tête-à-tête avec vous.

Nous avons vécu ainsi cet hiver, nous vivrons encore ainsi cet été. Mais à Saint-Pétersbourg, je me dois à mon père à mes anciennes connaissances. Qui vous dit que je ne serai pas plus heureuse après, quand notre bonne intimité reprendra?

Maintenant, laissez-moi un peu voir le monde.

Oui, le monde, interrompit-il tristement, où vous allez sans moi. Depuis cinq semaines, je vous vois à peine trois heures par jour; si vous ne vous habillez pas vous vous déshabillez. Dîners, soirées, bals, promenades... Quant nous sortons ensemble, il faut que je fasse semblant de ne pas prêter la moindre attention à vous; quand vous recevez, il faut que je quitte l'hôtel. Une visite avec moi est inconveniente. Oh! ce ménage... Voyez-vous, Tatiana, on ne devrait jamais être amoureux de sa femme, quand on appartient à la société. C'est un supplice!

Elle continuait à rire.

Vous êtes charmant dans ce rôle Wladimir, et vous m'amusez! Tenez, pour la peine, je vais vous embrasser, sans chiffronner ma robe, toutefois.

Elle lui donna un baiser sur le front et se leva.

Maintenant, dit-elle, je vais, mon

sœur, sans froisser une robe qui me plaît. Je m'assis à réveur:

Nous étions plus heureux en Crimée, murmura-t-il. Là, il n'y avait pas de monde, pas de sollicités, pas de belles robes, et nous vivions l'un pour l'autre. Quand je vous avais pas vue d'une heure, je vous embrassais et vous ne me repouviez pas.

Tatiana vint s'asseoir auprès de lui, et, lui mettant la main sur l'épaule:

Voyons, mon ami, ne me faites pas de peine, et soyez raisonnable. Vous m'aimez et je le crois. Je suis heureuse d'être aimée de cette manière et de vivre en tête-à-tête avec vous.

Nous avons vécu ainsi cet hiver, nous vivrons encore ainsi cet été. Mais à Saint-Pétersbourg, je me dois à mon père à mes anciennes connaissances. Qui vous dit que je ne serai pas plus heureuse après, quand notre bonne intimité reprendra?

Maintenant, laissez-moi un peu voir le monde.

Oui, le monde, interrompit-il tristement, où vous allez sans moi. Depuis cinq semaines, je vous vois à peine trois heures par jour; si vous ne vous habillez pas vous vous déshabillez. Dîners, soirées, bals, promenades... Quant nous sortons ensemble, il faut que je fasse semblant de ne pas prêter la moindre attention à vous; quand vous recevez, il faut que je quitte l'hôtel. Une visite avec moi est inconveniente. Oh! ce ménage... Voyez-vous, Tatiana, on ne devrait jamais être amoureux de sa femme, quand on appartient à la société. C'est un supplice!

Elle continuait à rire.

Vous êtes charmant dans ce rôle Wladimir, et vous m'amusez! Tenez, pour la peine, je vais vous embrasser, sans chiffronner ma robe, toutefois.

Elle lui donna un baiser sur le front et se leva.

Maintenant, dit-elle, je vais, mon

sœur, sans froisser une robe qui me plaît.

Je vous ai laissé parler, n'est-ce pas?

dit-elle d'un petit ton sec; maintenant, patientez sérieusement! Vous savez que je ne souffre pas volontiers que l'on critique mes volontés? N'en parlons donc plus et donnez-moi votre avis sur ma robe.

Il se leva à son tour pour s'approcher d'elle; il était légèrement pâle et sa voix tremblait quand il lui dit :

C'est que, voyez-vous, Tatiana, je suis jaloux.

Elle se retourna avec vivacité et ses yeux laçurent un éclair.

(A suivre)

Petites Affiches Économiques

PARAISANT DEUX FOIS PAR SEMAINE

Au prix uniforme de 25 centimes la ligne

Ces demandes comprennent : les demandes et offres d'emploi, les locations, les ventes de fonds, de maisons, de terrains et les offres diverses d'affaires.

Elles sont reçues exclusivement aux bureaux de la « FRANCE LIBRE », 46, rue de la Charité, de 8 heures du matin à 7 heures du soir.

Immeubles

A vendre, terrains près Lyon. Diverses situations. Dépôt 3 fr. le mètre. Immeubles de 9.000 à 200.000 fr. Lyon et banlieue. Rien des agences. — N° 236, au journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal.

A vendre, maison neuve, cour, jardin, entre deux stations tramways. Billeterie de Lyon. Bon air. Convient à famille. Prix, 17.000 fr. — Ecrite 232, Journal.

A vendre, coûteau Sainte-Foy, belle vue, bon air, près tramways, petite propriété, 10 pièces, jardin, fruits, vignes, asperges, ombrage, cour, eau, dépendances. Prix, 23.000 fr. Facilité de paiement. Ecrite 232, Journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal.

A vendre, maison neuve, cour, jardin, entre deux stations tramways. Billeterie de Lyon. Bon air. Convient à famille. Prix, 17.000 fr. — Ecrite 232, Journal.

A vendre, avenue des Ponts, petite maison neuve, 4 pièces, petit jardin, 10 m. 60, profondeur 1 m., hauteur 2 m. — Ecrite 232, Journal.

A vendre, terrains près Lyon. Diverses situations. Dépôt 3 fr. le mètre. Immobilier de 9.000 à 200.000 fr. Lyon et banlieue. Rien des agences. — N° 236, au journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal.

A vendre, maison neuve avec jardin, aux portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16.000 fr. Ecrite 228, Journal